



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

REÇU LE
29 OCT. 2018
Mairie de Anzieu

Direction Départementale des Territoires du Rhône

Lyon, le

17 OCT. 2018

Service Planification Aménagement Risques

Unité Procédures Administratives et Financières

Affaire suivie par : Véronique BEAUD
ddt.upaf@rhone.gouv.fr
Tél : 04 78 62 53 37

Le directeur départemental des territoires
du Rhône

à

Mesdames et messieurs les maires du
département du Rhône

Objet : Brochure sur l'information acquéreurs et locataires sur l'état des risques et pollutions

Réf : L_08273S_VB

PJ : 1 jeu de brochures

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une **brochure concernant l'information des acquéreurs et locataires sur l'état des risques et pollutions**, élaborée par la direction départementale des territoires du Rhône.

Cette brochure tient compte des dernières modifications réglementaires sur ce dispositif. Elle a vocation à expliquer de manière simple à vos administrés l'état des risques et pollutions, les responsabilités du vendeur ou bailleur, et les modalités pratiques pour remplir cette obligation. Elle devrait aussi simplifier le travail de vos agents qui doivent mettre à disposition des vendeurs et bailleurs l'information sur les risques.

Elle renvoie au site internet des services de l'Etat dans le Rhône qui a fait l'objet d'une refonte globale : www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/L-Information-Acquereurs-et-Locataires-IAL-sur-l-etat-des-risques-et-pollutions .

Vous trouverez l'intégralité des informations nécessaires sur ce site, notamment le **nouveau formulaire état des risques et des pollutions et une notice explicative** qui permet de le remplir, étape par étape. Ce site dispose désormais d'une cartographie dynamique qui permet d'identifier l'ensemble des risques localisés sur un immeuble. Ce nouvel outil pourrait éventuellement intéresser votre service d'urbanisme.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou envoi de brochures supplémentaires.

Le directeur

Le Directeur départemental.